



VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

CENTRE EDUCATIF FERMÉ

Rapport de visite concernant :

CEF de (nom de l'établissement, adresse et coordonnées) : HENDAYE

[Article L113-7 du code de la justice pénale des mineurs relatif aux CEF](#)

Rappel du cadre légal

Article 719 du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'article 323-1 du code des douanes, les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs ».

* * *

Date de la visite : 20 novembre 2024
(Date de la visite précédente :)

Heures de visite : DÉBUT 12h05 FIN 13h15

Visite effectuée par (nom et qualité des membres de l'équipe de visite) : *Géraldine Pousson*

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : _____

*Avocat C.O.
délégué Bâtonnier*

Avez-vous prévenu de votre visite ? OUI NON

Nom de la personne en charge de l'établissement : |

Nom de l'adjoint ou des adjoints :

Nom et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :

I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

(À demander lors de votre arrivée)

➤ Consultation du registre du CEF

(Il est indispensable de le demander, ce registre contient un grand nombre d'informations)

Avez-vous pu le consulter : OUI NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre du CEF : OUI NON

➤ Structure de l'établissement selon les personnes vous accueillant :

- Description des bâtiments (nombre de bâtiments, date de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité).

→ Projet de déménagement sur
rénovation locaux à St Martin de
Seignan (à 2027)

- Description des chambres et des locaux communs :

II- ENTRAVES EVENTUELLES AU DROIT DE VISITE

Éventuelles entraves au droit de visite :

Refus de visite du CEF ?

OUI NON

Non accès à certaines chambres du CEF ?

OUI NON

Interdiction du téléphone portable, équipements connectés et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ?

OUI NON

- **En cas d'entraves, veuillez préciser les difficultés auxquelles vous avez été confronté :**

- **S'il n'y a pas eu d'entrave, comment s'est passé l'accueil ? Quelle est l'organisation du service ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ?**

III- CONSTATATIONS

1. CONDITIONS D'INTERVENTION DE L'AVOCAT

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?

OUI NON

Si oui, combien de locaux dédiés :¹

- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?

OUI NON

- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)

OUI NON

- Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien ?

OUI NON

2. CONDITIONS MATERIELLES

- Etat des locaux** : les locaux sont-ils propres et bien entretenus ?

OUI NON

*la partie administrative est très correcte
mais les pièces de détente pour des mineurs
sont*

- Adaptation des infrastructures** : les infrastructures sont-elles adaptées aux besoins spécifiques des mineurs (espaces de vie, salles de classe, espaces de loisirs) ?

OUI NON

*pièces petites - sombres - volets fermés dans
toutes les pièces*

- Sécurité** : les mesures de sécurité sont-elles suffisantes pour protéger les mineurs et le personnel ?

OUI NON

?

- Accueil pratique des mineurs** :

- Un inventaire des effets personnels des mineurs arrivants et sortants est-il prévu ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités ? *oui - fouille et inventaire
séparé par pièce, parfon a substances inflammables*
- Les mineurs se voient-ils remettre un livret d'accueil contenant le règlement intérieur ainsi que la charte des droits et libertés ?

oui avec signature

3. FORMATION DU PERSONNEL

- **Formation spécifique** : le personnel a-t-il reçu une formation spécifique pour travailler avec des mineurs ?

OUI NON

Educateurs spécialisés diplômés

- **Continuité de la formation** : des formations continues sont-elles proposées pour améliorer les compétences du personnel ?

OUI NON

plan de formation annuel

- **Pour aller plus loin :**

Les personnes recrutées ont-elles obligatoirement un diplôme d'éducateur ou équivalent ?

OUI NON

Leur casier judiciaire est-il demandé lors de l'embauche ?

OUI NON

Une mise à jour de leur casier judiciaire est-elle sollicitée et dans l'affirmative, dans quel délai et à quel rythme ?

seul le DRH absent peut répondre

OUI NON

Les personnes recrutées doivent-elles justifier de leur permis de conduire ?

OUI NON

Les personnes recrutées passent-elles un entretien d'embauche et dans l'affirmative quel en est le contenu ? Quels sont les critères de recrutement retenus ?

OUI NON

*seul DRH absent peut répondre
Mais diplôme + entretien*

Existe-t-il sur place un registre d'entrée et de sortie du personnel ?

OUI NON

REMARQUES : -

4. ACCES A L'EDUCATION

Un bilan pédagogique est-il établi avec chaque mineur à son arrivée en détention ?

OUI NON

Des emplois du temps individualisés sont-ils mis en place ?

OUI NON

Des outils pour détecter des troubles des apprentissages sont-ils mis en place ?

OUI NON

psychologue

Existe-t-il des dispositifs relevant du handicap ?

OUI NON

accompagnement verbal de l'apprentissage
Mais pas d'accueil jeune handicapé

Existe-t-il une des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ?

OUI NON

établissement de lien avec PTJ et
mission locale projet après CEF

Les éducateurs et autres intervenants ont-ils reçu une formation spécifique pour enseigner auprès des mineurs ?

OUI NON

Enseignant de l'Éducation
Nationale détaché

Combien y a-t-il de salles de classe ?

1

Sont-elles adaptées au suivi des élèves ?

Non

Quelles ont les autres infrastructures permettant un accès effectif à l'éducation ?

De façon générale comment l'accès à l'éducation est-il assuré ? Existe-t-il une présence effective de personnel assurant les dispositifs Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Mission locale ?

- prof - présent journées
captives de Lundi - Mardi
Jeudi - Vendredi
+ Mercredi matin

EN CONCLUSION :

- **Programmes éducatifs** : les mineurs ont-ils accès à des programmes éducatifs adaptés ?

OUI NON

- **Continuité scolaire** : la continuité de la prise en charge scolaire est-elle assurée ?

OUI NON

5. SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE

- **Accès aux soins :** les mineurs ont-ils un accès régulier à des soins médicaux et psychologiques ?

OUI NON

- **Suivi :**

1 psychologue + 1 infirmière
+ addiction France pour obligation
de soins visible mensuelle

Un suivi spécifique est-il mis en place pour les besoins particuliers des mineurs ?

OUI NON

Chaque mineur a-t-il un dossier médical à jour ?

OUI NON

Quels sont les protocoles d'administration de médicaments aux mineurs ?

OUI NON

protocole de prise : référent
suivi

Dans quelles conditions et quelles mesures de sécurité sont prises pour le stockage des médicaments au CEF ?

Aide prise non accessible mineur dans
coffre fort à code

6. MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX

- **Contacts familiaux :** les mineurs peuvent-ils maintenir des contacts réguliers avec leur famille ?

OUI NON

- **Facilitation des visites :** des mesures sont-elles en place pour faciliter les visites familiales ?

OUI NON

Espace + Esplanade visible
dans le 1^{er} premier jours.

7. ACTIVITÉS ET LOISIRS

- **Programmes d'activités :** des programmes d'activités éducatives et récréatives sont-ils proposés ?

OUI NON

- Quelles sont les activités culturelles et socioculturelles mises en place ?

- visible culture
base
- musée
- expo
- cinéma

- Quelles sont les mesures mises en place pour le développement des moyens d'expression, des connaissances et des aptitudes du mineur ?

2 éducateurs sportifs
à type plein

- Quelles sont les mesures éducatives concrètes mises en place ?

- Quels sont les moyens d'insertion scolaire et professionnelle mis en place ?

- stages lieu mission locale
+ rela. PJJ

- Quelles sont les actions éducatives, médicoéducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formations mises en place ?

- Qui assure ces mesures ?

Plateau hébergement :
- Naïvresse de maison
- éducat.
- infir. à psy.

- **Participation des mineurs** : les mineurs participent-ils activement à ces programmes ?

OUI NON

- **Sorties** :

- Existe-t-il un registre des entrées et sorties des mineurs ?

oui

- Comment sont gérés les mouvements des mineurs à l'extérieur de l'établissement ?

- autorisation magistrature sur weekend

- Dans le cadre de ces sorties, la surveillance constante des mineurs est-elle assurée et dans l'affirmative suivant quelles modalités précises ?

week-end Non ni travail

- Existe-t-il un planning des astreintes des personnes chargées d'assurer la protection du personnel et des mineurs ?

oui

8. PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

- **Prévention de la violence** : des mesures de prévention de la violence sont-elles en place ?

OUI NON

Plan de formation annuel

- **Traitement des incidents** : comment les incidents de violence sont-ils traités ?

OUI NON

: Notes d'incident
: si - école à plainte

- **Sanctions** : quelles sont les sanctions éducatives prévues en cas d'infraction au règlement intérieur ?

OUI NON

: privation retour famille
: privation d'activité
: sanction réparation

+ Fiche incident
signale
adressé à la P55

CONCLUSION

Respect des droits fondamentaux :

- **Droits à l'éducation et à la santé** : les droits à l'éducation et à la santé des mineurs sont-ils respectés ?

OUI NON

- **Dignité et respect** : les mineurs sont-ils traités avec dignité et respect par le personnel ?

OUI NON

IV- ACTIONS DU BATONNIER OU DE SON DELEGUE A L'ISSUE DE LA VISITE

Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)

Avez-vous contacté la presse ?

OUI NON

Si oui, lien web vers l'article : _____

VI- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

Le lieu de vie existait pas du tout adapté par sa configuration à l'accueil de mineurs.
Le personnel est accueillant mais la structure est sombre, plus lugubre que la prison.

ANNEXES PHOTOS





























